

Flächendichtung Mittelfest

Numero d'article 97175,97133,97150

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 06.05.2024, Révision 04.09.2023

Version 1.0

Page 1 / 16

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Flächendichtung Mittelfest**  
**Numero d'article: 97175,97133,97150**  
**UFI: PS1P-A84C-Y00J-EVFQ**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle  
Matière d'étanchéité

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** PEGE Parts GmbH  
Stierenbergpark Nr.1  
6221 Rickenbach / SUISSE  
Téléphone +41 41 917 53 03  
Site internet www.pegeparts.ch  
E-mail richard@pegeparts.ch

**Secteur informatif**

**Informations techniques** richard@pegeparts.ch

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** 145 (24h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Contient:

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle

méthacrylate de dodécyle

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Tetradecylmethacrylat

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

## 2.3 Autres dangers

### Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
10 - <30	méthacrylate de dodécyle CAS: 142-90-5, EINECS/ELINCS: 205-570-6, EU-INDEX: 607-247-00-9, Reg-No.: 2119489778-11-XXXX GHS/CLP: STOT SE 3: H335 SCL [%]: 10: STOT SE 3: H335
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3, Reg-No.: 01-2119490226-37-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317
1 - <5	Tetradecylmethacrylat CAS: 2549-53-3, EINECS/ELINCS: 219-835-9, Reg-No.: 01-2119489775-17-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335
1 - < 2,5	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8, Reg-No.: 01-2119475796-19-XXXX GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411 - STOT SE 3: H335 SCL [%]: >=1 - <3: Eye Irrit. 2: H319, >=3 - <10: Eye Dam. 1: H318, >=3 - <10: Skin Irrit. 2: H315, >=10: Skin Corr. 1B: H314, <10: STOT SE 3: H335
< 1	Ethylène-glycol CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1, Reg-No.: 01-2119456816-28-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - STOT RE 2: H373
< 1	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle CAS: 868-77-9, EINECS/ELINCS: 212-782-2, EU-INDEX: 607-124-00-X, Reg-No.: 01-2119490169-29-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319

**Commentaire relatif aux composants** Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Réactions allergiques

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage recommandée: 5-25 °C.

Classe de stockage

10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)**

non applicable

**DNEL**

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 35 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 106 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 53 mg/m <sup>3</sup>
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 14,7 mg/m <sup>3</sup> (AF=18)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,2 mg/kg bw/d (AF=72)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/d (AF=120)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/d (AF=120)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8,8 mg/m <sup>3</sup> (AF=30)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, CAS: 868-77-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 4,9 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,3 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 830 µg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,9 mg/m <sup>3</sup>
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6 mg/m <sup>3</sup> (AF=5,25)
méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 41,66 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 25 mg/kg bw/day
Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 41,66 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 25 mg/kg bw/day

**PNEC**

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
Sédiment (Eau de mer), 3,7 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 199,5 mg/l (AF=10)
Sol, 1,53 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 37 mg/kg
Eau de mer, 1 mg/L
Eau douce, 10 mg/L
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Eau douce, 0.904 mg/L (AF=50)
Eau de mer, 0.904 mg/L (AF=50)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L (AF=10)
Sédiment (Eau douce), 6.28 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 6.28 mg/kg dw
Sol, 0.727 mg/kg dw

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, CAS: 868-77-9
Eau douce, 482 µg/L
Eau de mer, 482 µg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L
Sédiment (Eau douce), 3,79 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 3,79 mg/kg
Sol, 476 µg/kg
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Eau douce, 0,003 mg/l (AF=1000)
Eau de mer, 0 mg/l (AF=10000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,35 mg/l (AF=1)
Sédiment (Eau douce), 0,023 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,002 mg/kg dw
Sol, 0,003 mg/kg dw

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,5 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). > 0,5 mm; Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
<b>Protection corporelle</b>	vêtement de protection léger
<b>Divers</b>	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Non applicable
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	visqueux
Couleur	voir la désignation de produit
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 100
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1
Densité relative	1
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	ca. 45000 mPas (25°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les métaux

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Réagit au contact des réducteurs.

#### 10.4 Conditions à éviter

Sensible à l'air.

#### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LD50, oral, rat, 7712 mg/kg bw
ATE, oral, 500 mg/kg (Acute Tox. 4)
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg (OECD 401)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, CAS: 868-77-9
LD50, oral, rat, 5564 mg/kg bw
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, oral, rat, 382 mg/kg
méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg, OECD 401
Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw, OECD 201

**Toxicité dermale aiguë**

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LD50, dermique, Souris, > 3500 mg/kg bw
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, CAS: 868-77-9
LD50, dermique, lapin, 5000 mg/kg bw
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, dermique, rat, 1200 mg/kg
LD50, dermique, lapin, 133,6 mg/kg
méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5
LD50, dermique, lapin, > 3000 mg/kg
Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3
LD50, dermique, lapin, 5000 mg/kg bw, Étude

**Toxicité aiguë par inhalation**

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LC50, inhalatoire, rat, > 2,5 mg/L air, 6h
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, inhalatoire, rat, 220 ppm=1,37 mg/l/4h
méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5
LC50, inhalatoire, Souris, 3900 mg/m³/30min

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

œil, lapin, Etude in vivo, non irritant

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

œil, lapin, irritant

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

Harmonised classification: Eye Dam. 318

méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5

œil, lapin, OECD 405, non irritant

Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3

œil, lapin, OECD 405, non irritant

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

dermique, lapin, Etude in vivo, non irritant

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

dermique, lapin, non irritant

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

Harmonised classification: Skin Corr 1B H314

méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Méthode de calcul

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

dermique, Cobayes, Etude in vivo, non sensibilisant

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

dermique, Souris, Étude, sensibilisant

méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5

dermique, Souris, OECD 429, non sensibilisant

Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3

dermique, Souris, OECD 429, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, dermique, Chien, 2200 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé

NOEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 408, un effet néfaste observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day, OECD 422

NOAEC, inhalatoire, rat, 100 ppm, OECD 413

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

Harmonised classification: STOT RE 2 H373

méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 422, aucun effet nocif observé

Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 408, aucun effet nocif observé

#### Mutagenèse

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

in vitro, OECD 471, aucun effet nocif observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

in vitro, OECD 472, négatif

méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5

in vitro, OECD 471, négatif

oral, Souris, OECD 474, négatif

Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3

in vitro, OECD 471, négatif

#### Toxicité sur la reproduction

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### - Fécondité

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, oral, rat, > 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg, OECD 422

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

NOAEL, oral, rat, >=100 mg/kg bw/day (OECD 414)

méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 422, aucun effet nocif observé, fertility,

##### - Développement

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg, OECD 422

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

NOAEL, oral, rat, >=100 mg/kg bw/day (OECD 414)

méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 422, aucun effet nocif observé, fertility,

#### Cancérogénèse

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, Etude in vivo, aucun effet nocif observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

LOAEC, inhalatoire, rat, 1,03 mg/L air, OECD 451, aucun effet nocif observé

**Danger par aspiration**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**11.2.2 Autres informations**

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LC50, (3d), poisson, 72.86 g/L
LC50, (28d), poisson, 1,5 g/L
EC50, (48h), Invertebrates, 100 mg/L
EC50, (21d), Invertebrates, 33,911 g/L
EC50, (4d), Invertebrates, 3,536 - 13 g/L
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LC50, (48h), Leuciscus idus, 493 mg/l (DIN 38412)
EC50, (48h), Daphnia magna, 143 mg/l (OECD 202)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 97,2 mg/l (OECD 201)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 24,1 mg/l (OECD 202)
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 97,2 mg/l (OECD 201)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, CAS: 868-77-9
LC50, (96h), poisson, 100 mg/L
EC50, (48h), Crustacea, 380 mg/L
EC50, (72h), Algae, 345 - 836 mg/L
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 3,9 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 18,84 mg/l
méthacrylate de dodécyle, CAS: 142-90-5
LC50, (96h), Danio rerio, 10 g/L (OECD 203)
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 10 µg/L (OECD 201)
Tetradecylmethacrylat, CAS: 2549-53-3
LC50, (96h), Danio rerio, 10 g/L (OECD 203)
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 10 µg/L (OECD 201)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** Non déterminé

**Biodégradabilité** Non déterminé

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

## 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### VeVa Code

080409\*

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE ); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- <b>Commentaire relatif aux composants</b>	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- <b>annexe XIV (REACH)</b>	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- <b>annexe XVII (REACH)</b>	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75  Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):</b>	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- <b>VOC-part [%]</b>	<1
<b>Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):</b>	Non applicable
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact avec ou être exposées à cette préparation pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger (Ordonnance sur la protection de la maternité, RS 822.111.52). Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	< 1 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H331 Toxique par inhalation.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

Tarif douanier:

Non déterminé

Méthode de classification

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)  
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®